

**Décision N°DEC22-03 portant nomination de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 1202 BIODiversité, GENes et Communautés (BIOGECO) du 6 septembre 2021 ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Christophe PLOMION est nommé directeur de l'unité de UMR 1202 BIODiversité, GENes et Communautés (BIOGECO) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 :

Madame Cécile ROBIN et Monsieur Virgil FIEVET sont nommés directeurs adjoints de l'unité de recherche UMR 1202 BIODiversité, GENes et Communautés (BIOGECO) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

